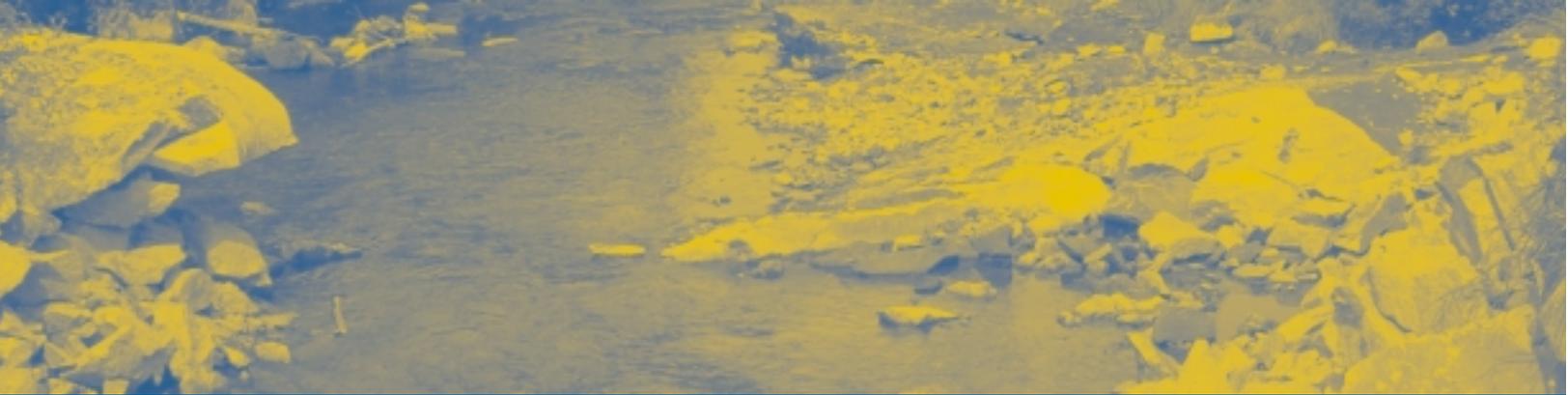




Plan d'action

2001-2002 de Forêt Québec



Publié et diffusé par :

Direction des communications
Ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Tél. : (418) 627-8600
1 800 463-4558 (sans frais)

Conception graphique : Idéation
Photographies intérieures : Denis Poirier

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec, 2001
ISBN : 2 – 550 – 38031 – 2
ISSN : 1488 – 3686
ISSN en ligne : 1499 – 3546
Code de Diffusion : RN 2001 – 3071



Table des matières

	Message du sous-ministre associé	
1.	Présentation de Forêt Québec	5
1.1	Mission	5
1.2	Mandats	5
1.3	Organisation	5
1.4	Principes de gestion	6
2.	Produits, services et clientèle	7
2.1	Produits et services	7
2.2	Clientèle	8
3.	Objectifs stratégiques et plan d'action	9
4.	Ressources	13
5.	Approbation du plan d'action	14
	Liste des annexes	15
1.	Organigramme et mandat des directions	17
2.	Liste détaillée des produits et services	20
3.	Indicateurs de performance	21
4.	Liste des bureaux	23
5.	Service aux citoyens	26



Message du sous-ministre associé

Forêt Québec est une unité autonome de service qui a été constituée en 1998. Depuis trois ans, elle a augmenté la rigueur des évaluations de sa performance et elle améliore constamment les services rendus à sa clientèle. Depuis avril 2001, la Déclaration de services aux citoyens, rendue publique par le ministre des Ressources naturelles, précise nos objectifs de qualité en matière de services.

Le plan d'action de Forêt Québec regroupe une description de l'organisation et de ses produits et services, ainsi qu'un exposé de ses objectifs stratégiques, des actions déterminantes retenues et des cibles fixées pour le présent exercice.

L'année qui s'amorce sera marquée par l'intégration, aux processus de travail de l'organisation, des modifications apportées à la *Loi sur les forêts* en mai 2001, particulièrement dans les trois domaines suivants :

Octroi des droits :

- modification au cadre de gestion des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) et des conventions d'aménagement forestier (CAF) ;
- octroi de contrats d'aménagement forestier ;
- octroi d'agréments pour une récolte ponctuelle.

Aménagement forestier :

- délimitation des unités d'aménagement ;
- évaluation de la possibilité forestière ;
- confection des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF).

Gestion participative :

- participation des tiers à la confection des PGAF ;
- mise en œuvre de la politique de consultation.

Au cours de l'année 2001-2002, Forêt Québec analysera les 19 plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) déposés par les entreprises forestières et procédera à leur approbation. Ceci complétera l'opération entreprise en 1999 pour assurer la poursuite des activités forestières à la grandeur du Québec.

Pour que la mise en œuvre de son plan d'action soit couronnée de succès, Forêt Québec compte sur la compétence, la motivation et l'engagement de ses employés qui, de concert avec les autres acteurs du domaine, s'assurent d'un aménagement durable des forêts, au bénéfice de la population.



RÉMY GIRARD

Sous-ministre associé de Forêt Québec



1. Présentation de Forêt Québec

La mission du ministère des Ressources naturelles (MRN) consiste à favoriser la connaissance et la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles dans une perspective de développement durable au bénéfice de la population.

1.1 Mission

Forêt Québec assume les pouvoirs délégués par le ministre des Ressources naturelles en vue de s'assurer d'un aménagement durable des forêts, au bénéfice de la population.

1.2 Mandats

Forêt Québec accomplit sa mission en menant à terme les mandats suivants :

- effectuer et faire exécuter des travaux de recherche et de développement en foresterie ;
- acquérir et diffuser des connaissances sur le milieu forestier ;
- évaluer la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu des unités d'aménagement ;
- fixer les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier des unités d'aménagement ;
- superviser, analyser et approuver la planification forestière et faire le suivi des interventions ;
- percevoir les droits d'utilisation des ressources forestières ;
- fournir des renseignements utiles pour l'élaboration des scénarios nécessaires à l'attribution des bois ;
- mettre son expertise en foresterie à la disposition de tous les intéressés et leur apporter une assistance financière dans le cadre de ses programmes ;
- fournir les plants requis pour le reboisement des forêts publiques et privées ;
- fournir des renseignements et partager son expertise lors de l'élaboration des politiques, des lois, des règlements et des programmes, de même que lors de la reddition de comptes ministérielle.

1.3 Organisation

Forêt Québec est constituée des unités administratives suivantes :

- la Direction générale du Fonds forestier, qui chapeaute la Direction de la recherche forestière, la Direction des inventaires forestiers et la Direction de la production des semences et des plants, qui englobe elle-même six pépinières. Le budget de cette direction générale, qui est approvisionné par le gouvernement et l'industrie forestière, se chiffre à 102,4 millions de dollars ;
- dix directions régionales qui regroupent 31 unités de gestion et qui, avec la Direction de l'assistance technique, forment la Direction générale des services régionaux ;
- les unités de soutien, qui relèvent du sous-ministre associé et qui forment la Direction de la coordination sectorielle, responsable de l'assistance à la gestion, des relations avec les autochtones, de la gestion financière du Fonds forestier et de laquelle dépend également la Direction de la planification opérationnelle.

Pour assurer sa présence sur l'ensemble du territoire forestier québécois, Forêt Québec compte sur plus de 1 500 employés, répartis dans 54 points de service.

L'annexe 1 présente l'organigramme et le mandat de chacune des directions.



1.4 Principes de gestion

Le présent plan d'action tient compte de la nécessité d'harmoniser le rôle de Forêt Québec avec les particularités régionales. Pour le mettre en oeuvre, Forêt Québec a adopté les principes de gestion suivants :

- assurer la transparence à tous les niveaux de l'organisation ;
- favoriser la participation des employés de tous les niveaux par le truchement de nombreux comités d'organisation du travail ;
- favoriser le travail en équipe, essentiel à la cohérence, grâce à des comités d'intégration et de gestion ;
- axer la gestion sur les résultats et sur la responsabilisation accrue des employés.

La gestion par résultats a été instaurée dans toute l'organisation. Près de 75 personnes collaborent directement aux équipes de suivi des indicateurs, qui sont animées par un pilote et dirigées par un gestionnaire ; ces équipes assurent la qualité du processus de la reddition de comptes.

2. Produits, services et clientèle

2.1 Produits et services

Forêt Québec offre les produits et services suivants à une clientèle diversifiée :

1. Résultats de recherche

Les travaux de recherche sont actuellement axés sur l'écologie et le rendement des forêts, la sylviculture des forêts naturelles, l'économie forestière, la protection des écosystèmes forestiers, l'aménagement des plantations et l'amélioration génétique des arbres, des semences, des boutures et des plants. Les résultats des études sont principalement diffusés sous forme de rapports, de mémoires et d'avis scientifiques et techniques. Ils fournissent à la clientèle et à l'organisation de nouveaux outils et procédés, ainsi que les connaissances requises pour améliorer l'efficacité de l'aménagement durable des forêts et pour en accroître les retombées économiques.

2. Inventaires forestiers

Les connaissances acquises sur la forêt québécoise sont consignées sur des cartes et dans des banques de données qui sont en voie d'être intégrées à un système géomatique. Ce système compile des données recueillies lors des inventaires écoforestiers et il permet de diffuser les renseignements sous forme de cartes numérisées.

Les cartes forestières offertes sont variées : cartes écoforestières à l'échelle 1/20 000 et 1/50 000, districts écologiques à l'échelle 1/250 000, dépôts de surface à l'échelle 1/50 000 et réseau routier forestier principal. Quant aux banques, elles renferment des données relatives aux superficies et aux volumes, ainsi qu'aux composantes écoforestières et physiques du milieu. Pour faciliter l'accès à l'information, des rapports synthèses d'inventaires sont produits.

Les données d'inventaires servent de base au calcul de la possibilité forestière requis pour attribuer des volumes de bois aux détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Elles sont également essentielles à la planification forestière, à la gestion intégrée des ressources, à la protection de l'environnement forestier et au développement d'indicateurs du développement durable.

3. Semences et plants de reboisement

Chaque année, des millions de semences servent à produire les plants destinés au reboisement des forêts publiques et privées et à l'ensemencement des forêts. Comme les critères de qualité physique et génétique augmentent sans cesse, ces semences sont produites de plus en plus à partir de « vergers à graines » et sont traitées dans une usine spécialisée. Les plants destinés au reboisement sont cultivés en récipients ou « à racines nues », tant dans les pépinières publiques, qui effectuent 30 % de la production, que dans les pépinières privées.

Forêt Québec est également responsable de la planification et de l'organisation de la production, de l'assistance technique aux producteurs et de la distribution des plants.

4. Gestion des interventions en forêt publique

L'aménagement forestier est planifié sur un horizon de 25 ans dans le plan général d'aménagement forestier (PGAF), de 5 ans dans le plan quinquennal d'aménagement forestier (PQAF) ou d'un an dans le plan annuel d'interventions forestières (PAIF). Ces trois types de plans sont approuvés en fonction des objectifs de rendement forestier fixés par le ministre.

L'approbation du PGAF par Forêt Québec est partie intégrante du processus d'attribution des volumes de bois aux détenteurs de CAAF. Ces attributions constituent le principal levier de développement économique du secteur forestier.



La planification est le fondement de la délivrance des permis d'intervention, dont le plus important vise l'approvisionnement des usines de transformation du bois. La gestion des interventions dans les forêts du domaine de l'État comporte également le contrôle de la quantité de la ressource prélevée et le contrôle de la qualité, aux plans forestier et environnemental, des interventions réalisées par les détenteurs de CAAF. Les industriels sont responsables de produire annuellement un rapport (RAIF) faisant état de la qualité de leurs interventions. Les suivis effectués par l'industrie sont vérifiés par Forêt Québec. Ces vérifications permettent d'établir la conformité des travaux aux normes d'acceptation, en vue de l'autorisation des crédits sur les redevances forestières, et de vérifier l'aptitude des traitements à atteindre les rendements escomptés. Forêt Québec contrôle également la qualité des interventions au plan environnemental et dresse un bilan annuel de la conformité des interventions avec le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (RNI)*.

L'approbation des plans d'aménagement et le suivi des interventions sont nécessaires à l'atteinte des objectifs de rendement forestier et de protection de l'ensemble des ressources du milieu.

5. Support au développement forestier et de l'emploi

Forêt Québec fournit l'information pertinente à l'élaboration des scénarios d'attribution des bois. L'organisation participe également à la promotion de l'aménagement forestier durable et à celle des produits forestiers, notamment à l'échelle régionale et locale. De plus, elle signe des conventions d'aménagement forestier (CAF) et des ententes de développement régional.

6. Gestion des programmes d'aide financière

La gestion des programmes d'aide financière favorise la mise en valeur des forêts publiques et privées, tout en contribuant au développement économique du milieu. Elle permet aussi de réaliser certains projets conjoncturels, comme le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF)* et le *Programme de création d'emplois en milieu forestier*.

L'annexe 2 présente une liste détaillée des produits et services.

2.2 Clientèle

Les produits et services offerts par Forêt Québec sont principalement destinés aux utilisateurs des ressources du milieu forestier tels que :

- les bénéficiaires de CAAF ;
- les organismes liés à la gestion de la forêt privée ;
- les industriels des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation ;
- les acériculteurs, les producteurs de bois de chauffage à des fins commerciales, les divers groupes d'utilisateurs des autres ressources du milieu, tels que les pourvoyeurs et les gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et de réserves fauniques ;
- les citoyens qui récoltent du bois de chauffage à des fins domestiques ;
- certaines administrations locales et régionales, telles que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) ;
- les communautés autochtones engagées dans le développement forestier.

De plus, certains produits et services offerts par Forêt Québec intéressent d'autres clientèles, tels les consultants, les organismes de protection des forêts, les établissements d'enseignement et de recherche. Enfin, certaines administrations gouvernementales qui se préoccupent de la gestion des ressources et du développement économique font aussi appel à Forêt Québec.

3. Objectifs stratégiques et plan d'action

Pour élaborer son *Plan stratégique 2001-2004*, le ministère des Ressources naturelles a été guidé par le principe suivant : la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles continuera d'être une priorité pour les Québécois et un puissant moteur pour l'économie du Québec. Conséquemment, le Ministère a retenu cinq orientations qui permettront de contribuer à l'enrichissement collectif de la population québécoise :

- favoriser le développement de la connaissance du territoire et des ressources ;
- contribuer au développement du potentiel économique du territoire et des ressources ;
- faciliter une utilisation polyvalente du territoire et des ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise ;
- contribuer au respect de l'environnement ;
- offrir des services de qualité aux citoyens.

À partir de ces orientations, le Ministère s'est fixé 10 objectifs stratégiques qui touchent l'ensemble de son action. Tenant compte de sa mission particulière, Forêt Québec contribuera à l'atteinte de 6 de ces 10 objectifs.

Pour ce faire, l'organisation entend mettre en œuvre des actions déterminantes et mesurer l'atteinte de cibles clairement définies en fonction des résultats obtenus en 2000-2001, lorsqu'ils étaient disponibles. L'annexe 3 présente les indicateurs qui permettront d'évaluer la performance.

Objectif stratégique no 1

Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives au territoire et aux ressources naturelles.

Action déterminante

Compléter le programme décennal d'inventaire forestier d'ici 2003, en vue d'acquérir les données qui permettront l'aménagement durable des forêts et le maintien de la biodiversité.

Cible 2001-2002

Avoir fait passer de 68 % à 80 % la proportion du territoire couvert par les compilations du 3^e programme décennal d'inventaire forestier.

Objectif stratégique no 2

Faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources.

Actions déterminantes

Compléter la numérisation des feuillets cartographiques dans le système d'information écoforestière (SIEF) d'ici 2004.

Cibles 2001-2002

Avoir fait passer de 1 % à 39 % la proportion des feuillets cartographiques numérisés dans le système d'information écoforestière.

Favoriser l'acquisition et la diffusion de nouvelles connaissances dans les domaines de la gestion, de l'écologie et de la protection des forêts, ainsi qu'en matière de sylviculture et de génétique forestière.

Avoir fait passer de 73 % à 80 % le taux de réalisation des activités de recherche forestière, telles que planifiées.

Objectif stratégique no 3

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec,

- en s'assurant que le principe du rendement soutenu des forêts est respecté.

Actions déterminantes

Soutenir la confection et approuver les plans d'aménagement forestier.

Cibles 2001-2002

Avoir approuvé, dans les délais requis, les 19 plans généraux d'aménagement forestier prévus en 2001-2002.

Effectuer le suivi des activités d'aménagement forestier pour s'assurer de la conformité aux normes établies.

Avoir établi, pour chacune des aires communes, le taux de conformité aux normes d'acceptation des interventions forestières réalisées en 2000-2001.

Avoir réalisé, pour chacune des aires communes, les objectifs de vérification¹ des interventions forestières réalisées en 2000-2001.

Effectuer le suivi des activités d'aménagement forestier requis pour s'assurer de l'atteinte des résultats escomptés (rendement soutenu).

Avoir établi, pour chacune des aires communes, le taux de conformité des interventions forestières réalisées au cours des années antérieures pour les CPRS² et les plantations.

Avoir établi, pour chacune des aires communes, le taux de réalisation des suivis à effectuer par les bénéficiaires de CAAF³ relatifs aux interventions forestières réalisées au cours des années antérieures pour les CPRS et les plantations.

Effectuer le suivi des interventions de prélèvement de la matière ligneuse.

Avoir réalisé, pour chacune des aires communes, les objectifs de vérification⁴ du mesurage des bois récoltés.

Poursuivre le programme d'amélioration qualitative, afin que les plants produits pour le reboisement des superficies mal régénérées soient conformes au standard de qualité élevé.

Avoir fait passer de 43 % à 50 % la proportion des plants de reboisement qui sont améliorés par sélection de semences de qualité supérieure.

- en optimisant la récolte et l'utilisation des bois en forêt publique et privée.

Action déterminante

Mettre en place les mécanismes requis pour obtenir et traiter l'information relative à la perte de matière ligneuse lors des opérations de récolte.

Cible 2001-2002

Avoir établi, pour chacune des aires communes, le bilan de la matière ligneuse (possibilité forestière, volume attribué, volume récolté, perte lors des opérations de récolte).

1 En 2001-2002, Forêt Québec vérifiera, dans chacune des directions régionales, au moins 30 % des superficies relatives aux traitements prioritaires (éclairage, précommerciale, dégageant et coupe partielle) dont au moins 10 % de ces mêmes superficies par la méthode de suivi parallèle.

2 CPRS : coupe avec protection de la régénération et des sols.

3 CAAF : contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

4 En 2001-2002, Forêt Québec prévoit effectuer 68 200 actes de vérification selon la planification établie au 1^{er} avril 2001, en fonction des permis de coupe autorisés, ce qui correspond à 70 % du nombre optimal de gestes de vérification.

Objectif stratégique no 4

Favoriser la diversité des usages sur le territoire public.

Action déterminante

Développer et poursuivre la mise en œuvre de programmes, d'ententes et d'outils favorisant l'aménagement des diverses ressources du milieu forestier en forêt publique et privée.

Cible 2001-2002

Avoir mesuré la proportion des activités financées en 2000-2001 par le PMVRMF⁵ qui visent des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse.

Objectif stratégique no 5

Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources.

Action déterminante

Faire appliquer les politiques et les règlements concernant la protection de l'environnement et en faire le suivi, notamment en exigeant des industriels un plan d'amélioration, lorsque requis.

Cibles 2001-2002

Avoir mesuré, pour chacune des aires communes, le taux de conformité au RNI⁶ des interventions forestières réalisées en 2000-2001 par les industriels.

Avoir rencontré tous les industriels dont le taux de conformité au RNI est inférieur à 75 %.

Avoir mesuré la proportion des superficies des coupes forestières qui sont peu perturbées par l'orniérage, dans 5 régions (02, 03, 04, 07, 09).

Objectif stratégique no 6

Améliorer les services à la clientèle.

Action déterminante

Intégrer le suivi du coût de revient aux décisions de gestion.

Cible 2001-2002

Avoir établi le coût de revient unitaire des produits et services liés à la gestion des interventions en forêt publique.

4. Ressources

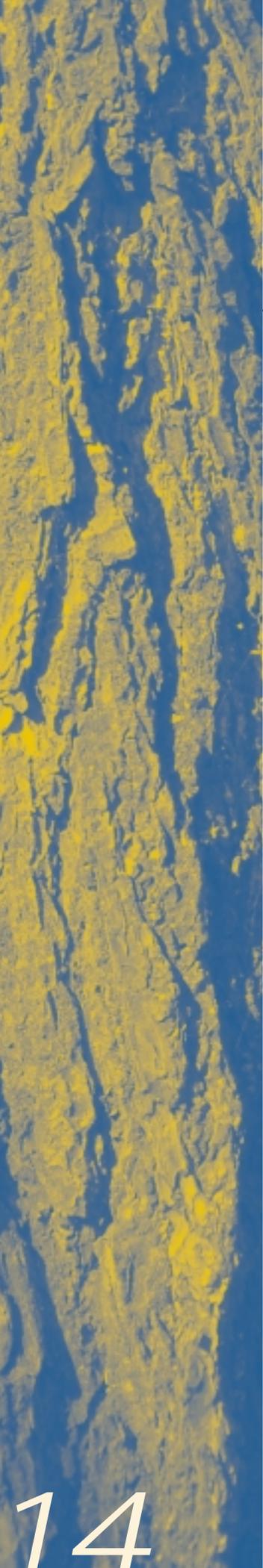
Pour atteindre ses objectifs, Forêt Québec compte sur un personnel compétent dont les deux tiers sont spécialisés en foresterie ou dans des domaines connexes. Pour l'année 2001-2002, Forêt Québec dispose d'un budget de 190,7 millions de dollars et d'un effectif de 1 531 personnes (ETC) pour livrer ses produits et services.

Produits et services	Budget (en millions de \$)			Effectif (en équivalents temps complet)
	Dépenses	Aide financière	Total	
Résultats de recherche	17,8	---	17,8	134
Inventaires forestiers	21,1	---	21,1	82
Semences et plants de reboisement	41,1	---	41,1	375
Contribution à SOPFEU et SOPFIM	---	22,4	22,4	
TOTAL FONDS FORESTIER (extra-budgétaire)	80,0	22,4	102,4	591
Gestion des interventions en forêt publique	48,1	---	48,1	857
Support au développement forestier et de l'emploi	2,0	1,9	3,9	46
Gestion des programmes d'aide financière	1,8	34,5	36,3	37
TOTAL PARTIEL (unités budgétaires)	51,9	36,4	88,3	940
TOTAL FORÊT QUÉBEC	131,9	58,8	190,7	1531

Par ailleurs, Forêt Québec assure la perception des droits d'utilisation de la ressource forestière (prévision pour l'année allant de 2001 à 2002).

Revenus bruts (en M\$)	295,0
Crédits de droits de coupe (en M\$) ⁷	228,0
Revenus nets (en M\$)	67,0

⁷ La Loi sur les forêts stipule que les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) qui effectuent certains travaux d'aménagement forestier reçoivent des crédits déductibles de leurs droits de coupe.



5. Approbation du plan d'action

Le Plan d'action 2001-2002, de Forêt Québec a été soumis au sous-ministre des Ressources naturelles, monsieur Michel Boivin, qui l'a approuvé le 28 août 2001, à Charlesbourg.

MICHEL BOIVIN
Sous-ministre des Ressources naturelles

Liste des annexes

Annexe 1

Organigramme et mandat des directions

Annexe 2

Liste détaillée des produits et services

Annexe 3

Indicateurs de performance

Annexe 4

Liste des bureaux

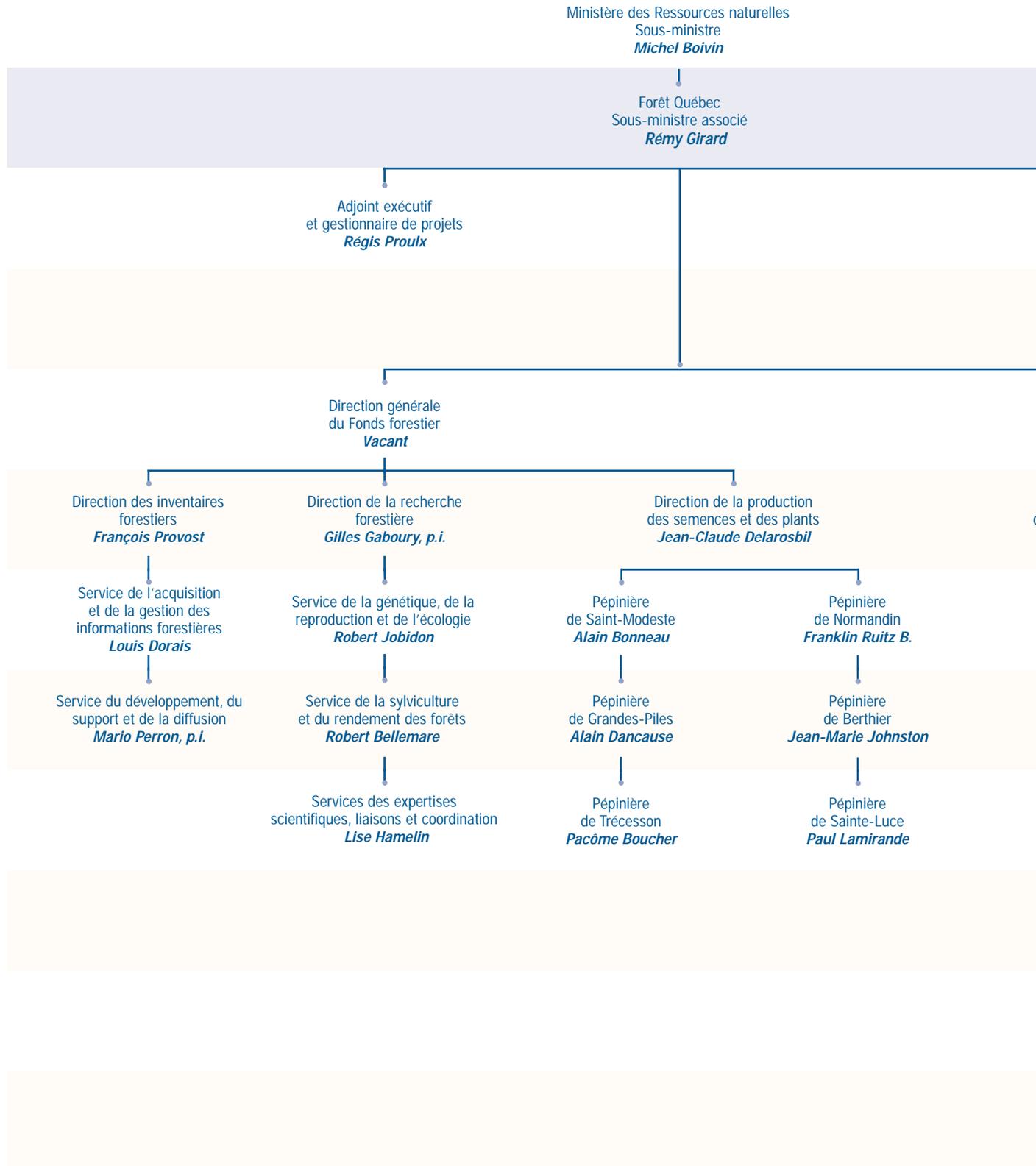
Annexe 5

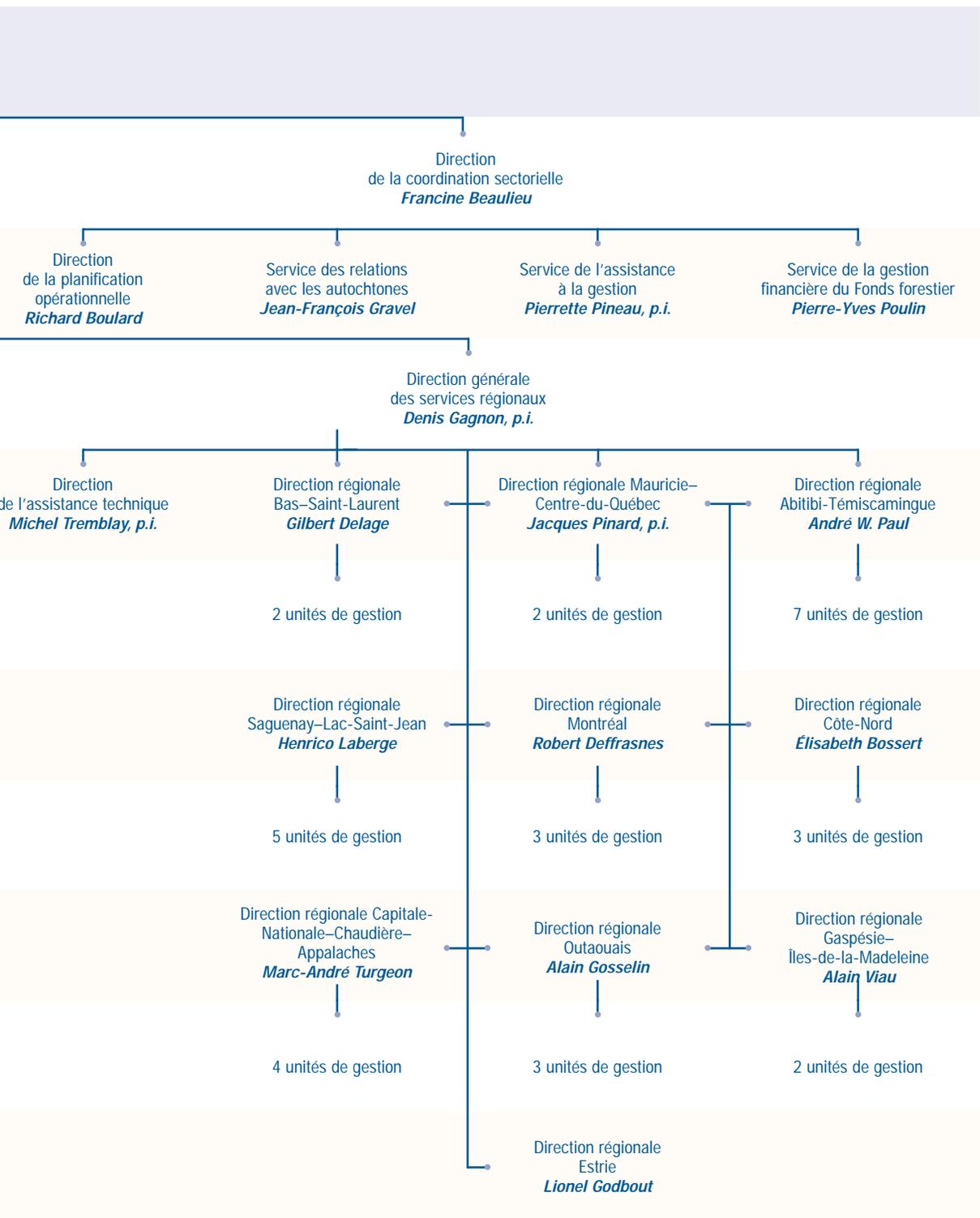
Service aux citoyens



Annexe 1

Organigramme





Annexe 1

Mandat des directions

Avec sa Direction générale des services régionaux, qui chapeaute la Direction de l'assistance technique ainsi que les 10 directions régionales, composées de 49 bureaux régionaux et locaux, Forêt Québec dispose d'un réseau largement déconcentré. Elle compte également trois directions centrales : la Direction de la recherche forestière, la Direction des inventaires forestiers et la Direction de la production des semences et des plants qui forment la Direction générale du Fonds forestier. Enfin, les unités de soutien sont composées de la Direction de la coordination sectorielle et de la Direction de la planification opérationnelle.

La Direction de la coordination sectorielle offre les services de soutien requis par l'organisation. Ces services comprennent l'assistance à la gestion, les relations avec les autochtones, la gestion financière du Fonds forestier. La Direction de la planification opérationnelle fournit l'expertise dans les domaines stratégiques.

Direction générale des services régionaux

Les dix directions régionales sont les portes d'entrée de la clientèle et de la population en matière de foresterie. Leur rôle principal consiste à exercer les fonctions qui leur sont déléguées par l'État en matière de gestion forestière, dont l'approbation des plans d'aménagement forestier et le suivi des interventions dans les forêts publiques. Elles doivent donc acquérir des connaissances sur la forêt et fournir une expertise en vue de l'élaboration des lois, des règlements et des programmes forestiers. Enfin, elles gèrent les programmes forestiers et elles assurent la liaison avec les organismes régionaux et locaux.

La Direction de l'assistance technique seconde le directeur général et les gestionnaires régionaux dans le but d'améliorer les produits et services à la clientèle et d'assurer l'équité et la cohérence des interventions, ainsi que leur conformité aux orientations de la direction. Elle intervient dans les domaines du mesurage et de la facturation des bois, de la délivrance des permis d'intervention, de la construction des ponts et des chemins forestiers, de l'utilisation polyvalente du milieu forestier et de l'exécution des traitements sylvicoles.

Direction générale du Fonds forestier

La Direction de la recherche forestière planifie, coordonne, réalise et finance des travaux de recherche-développement qui visent à répondre aux besoins de la clientèle en matière d'aménagement des ressources du milieu forestier. Ces travaux touchent les aspects écologique, biophysique et économique de la foresterie. Avec le soutien des organismes intéressés, cette direction assure également la diffusion des nouvelles connaissances, des pratiques inédites et des outils novateurs, au bénéfice de sa clientèle.

La Direction des inventaires forestiers fournit son expertise en matière d'acquisition et d'analyse des données sur les écosystèmes forestiers, qui permettent de définir les objectifs de mise en valeur et d'utilisation des ressources forestières. Elle recueille aussi diverses données d'inventaire. Elle compile, traite et gère ces données au moyen du Système d'information écoforestière (SIEF) dont elle assure l'entretien. Enfin, elle diffuse ses produits auprès de ses divers groupes de clients.

La Direction de la production des semences et des plants chapeaute six pépinières, un centre de bouturage et un centre de traitement des semences. Elle est responsable de la production des plants améliorés par sélection de semences de qualité supérieure, en quantité suffisante pour combler les besoins de reboisement. Actuellement, quelque 150 millions de plants sont requis chaque année pour maintenir le rendement des forêts du Québec.



Annexe 2

Liste détaillée des produits et services

1. Résultats de recherche

- Résultats de recherche et développement
- Conventions relatives aux territoires affectés à l'enseignement et à la recherche

2. Inventaires forestiers

- Données et cartes écoforestières
- Cartes du réseau routier forestier principal

3. Semences et plants de reboisement

- Semences forestières
- Plants pour le reboisement

4. Gestion des interventions en forêt publique

- Accompagnement de la clientèle lors des travaux de planification forestière
- Analyse et approbation des plans généraux d'aménagement forestier
- Permis d'intervention : approvisionnement d'usines de transformation de bois
- Permis d'intervention : culture et exploitation d'érablières à des fins acéricoles
- Permis d'intervention : récolte de bois de chauffage à des fins domestiques
- Permis d'intervention : travaux d'utilité publique
- Permis d'intervention : aménagement faunique, récréatif ou agricole
- Permis d'intervention : activités minières
- Permis d'intervention : interventions à des fins d'expérimentation ou de recherche
- Permis d'intervention : récolte de bois de chauffage à des fins commerciales
- Soutien aux corrections des suivis et homologation du RAIF
- Guides, outils techniques et légaux en matière de foresterie
- Affichage des ponts

5. Support au développement forestier et de l'emploi

- Analyse en vue de l'élaboration des scénarios d'attribution des bois
- Promotion de l'aménagement forestier durable et des produits forestiers
- Conventions d'aménagement forestier
- Ententes de développement régional

6. Gestion des programmes d'aide financière

- Aide à la mise en valeur des forêts privées
- Projets conjoncturels d'aménagement forestier : *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), Programme de création d'emplois en milieu forestier*

Annexe 3

Indicateurs de performance

Produits et services (P/S)	Clientèle	Impact
1. Résultats de recherche	Bénéficiaires de CAAF Autres	
2. Inventaires forestiers	Bénéficiaires de CAAF Autres	
3. Semences et plants de reboisement	Bénéficiaires de CAAF Agences de mise en valeur des forêts privées	
4. Gestion des interventions en forêt publique	Bénéficiaires de CAAF	<p>Taux de conformité aux normes d'acceptation des interventions forestières réalisées en 2000-2001.</p> <p>Taux de conformité des interventions forestières réalisées au cours des années antérieures pour les CPRS⁸ et les plantations.</p> <p>Taux de conformité au RNI⁹ des interventions forestières réalisées en 2000-2001 par les industriels.</p> <p>Proportion des superficies des coupes forestières qui sont peu perturbées par l'orniérage, dans 5 régions (02, 03, 04, 07, 09).</p>
5. Support au développement forestier et de l'emploi	Organismes Individus	Nombre de droits consentis par le MRN sur le territoire public (indicateur du <i>Plan stratégique 2001-2004</i> du MRN).
6. Gestion des programmes d'aide financière	Organismes Individus	Proportion des activités financées en 2000-2001 par le PMVRMF ¹³ qui visent des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse.

Efficacité

Efficiency

Taux de réalisation des activités de recherche forestière, telles que planifiées.

Taux de réalisation du 3^e programme décennal d'inventaire forestier.

Taux de numérisation des feuillets cartographiques dans le système d'information écoforestière.

Proportion des plants de reboisement qui sont améliorés par sélection de semences de qualité supérieure.

Taux d'approbation des 19 plans généraux d'aménagement forestier prévus en 2001-2002.

Taux d'atteinte des objectifs de vérification¹⁰ des interventions forestières réalisées en 2000-2001.

Taux de réalisation des suivis à effectuer par les bénéficiaires de CAAF¹¹ relatifs aux interventions forestières réalisées au cours des années antérieures pour les CPRS et les plantations.

Taux d'atteinte des objectifs de vérification¹² du mesurage des bois récoltés.

Taux de réalisation du bilan de la matière ligneuse (possibilité forestière, volume attribué, volume récolté, perte lors des opérations de récolte).

Proportion des industriels dont le taux de conformité au RNI est inférieur à 75 %, rencontrés en cours d'année.

Coût de revient unitaire des produits et services liés à la gestion des interventions en forêt publique.

8 CPRS : coupe avec protection de la régénération et des sois.

9 RNI : Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public.

10 En 2001-2002, Forêt Québec vérifiera, dans chacune des directions régionales, au moins 30 % des superficies relatives aux traitements prioritaires (éclaircie précommerciale, dégagement et coupe partielle) dont au moins 10 % de ces mêmes superficies par la méthode de suivi parallèle.

11 CAAF : contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

12 En 2001-2002, Forêt Québec prévoit effectuer 68 200 actes de vérification selon la planification établie au 1^{er} avril 2001, en fonction des permis de coupe autorisés, ce qui correspond à 70 % du nombre optimal de gestes de vérification.

13 PMVRMF : Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

Annexe 4

Liste des bureaux

Forêt Québec
880, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4
Tél. : (418) 627-8652

Bureaux régionaux et locaux

Bas-Saint-Laurent (01)

Bureau régional (418) 727-3788
92, 2^e Rue Ouest, bureau 207-9
Rimouski (Québec) G5L 8B3

- Rimouski (418) 727-3710
- Rivière-du-Loup (418) 862-8213
- Amqui (418) 629-3068
- Pépinière de Sainte-Luce (418) 739-4819
- Pépinière de Saint-Modeste (418) 862-5511

Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)

Bureau régional (418) 695-8125
3950, boul. Harvey, 3^e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

- Chicoutimi (418) 698-3787
- Saint-Félicien (418) 679-8671
- Roberval (418) 275-2461
- Alma (418) 668-8319
- Dolbeau-Mistassini (418) 276-1400
- Pépinière de Normandin (418) 274-7052

Capitale-Nationale (03)

Bureau régional (418) 643-4680
1665, boul. Hamel Ouest, Édifice 2, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1N 3Y7

- Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (418) 875-4266
- La Malbaie (418) 665-3721

Mauricie (04)

Bureau régional (819) 371-4938
100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

- Shawinigan-Sud (819) 536-2698
- La Tuque (819) 523-9560
- Pépinière de Grandes-Piles (819) 538-8691

Estrie (05)

Bureau régional (819) 820-3176
200, rue Belvédère Nord, bureau 1.05
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9

- Lac-Mégantic (819) 583-1141

Montréal (06)

Bureau régional (514) 873-2140
545, boul. Crémazie Est, 8^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1

Outaouais (07)

Bureau régional (819) 772-3487
170, rue Hôtel-de-Ville, bureau 7.340
Hull (Québec) J8X 4C2

- Fort-Coulonge (819) 683-2626
- Buckingham (819) 986-1280
- Maniwaki (819) 449-3333

Abitibi-Témiscamingue (08)

Bureau régional (819) 763-3407
70, boul. Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

- Ville-Marie (819) 629-6407
- Rouyn-Noranda (819) 763-3388
- Val-d'Or (819) 354-4611
- Senneterre (819) 737-2350
- La Sarre (819) 339-7623
- Amos (819) 444-5238
- Pépinière de Trécesson (Amos) (819) 444-5447

Côte-Nord (09)

Bureau régional (418) 295-4676
625, boul. Lafleche, R.C. 702
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

- Les Escoumins (418) 233-2232
- Forestville (418) 587-4445
- Baie-Comeau (418) 295-4567
- Sept-Îles (418) 964-8676
- Havre-Saint-Pierre (418) 538-2950

Nord-du-Québec (10)

- Chibougamau (418) 748-2647
- Lebel-sur-Quévillon (418) 755-4838

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)

Bureau régional (418) 388-2564
195, boul. Perron Est, C.P. 470
Caplan (Québec) G0C 1H0

- Caplan (418) 388-2125
- Gaspé (418) 360-8371
- Sainte-Anne-des-Monts (418) 763-5581

Chaudières-Appalaches (12)

- Saint-Georges (418) 226-3400
- L'Isletville (418) 247-3972

Lanaudière (14)

- Sainte-Émilie-de-l'Énergie (450) 886-0916
- Pépinière de Berthierville (450) 836-3787

Laurentides (15)

- Saint-Jovite (819) 425-6375
- Mont-Laurier (819) 623-5781

Montérégie (16)

- Granby (450) 776-7262

Centre-du-Québec (17)

- Victoriaville (819) 752-9754

Autres bureaux de Forêt Québec

Direction de la recherche forestière

2700, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8
(418) 643-7994

Autres unités administratives au 880, chemin Sainte-Foy

Direction générale des services régionaux

(418) 627-8652

Direction des inventaires forestiers

(418) 627-8669

Direction de la production des semences et des plants

(418) 627-8660

Direction de l'assistance technique

(418) 627-8656

Direction de la coordination sectorielle

(418) 627-8658

Annexe 5

Service aux citoyens

Vous écouter pour mieux vous répondre

Vos remarques et vos commentaires sont importants ; n'hésitez pas à nous en faire part. De plus, si vous croyez que vos démarches n'ont pas été accueillies avec toute l'attention désirée, vous pouvez nous contacter par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par téléphone :

Ministère des Ressources naturelles

Service aux citoyens
5700, 4^e Avenue Ouest
Local B 302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Service aux citoyens

(renseignements généraux, commentaires et plaintes) :

Du lundi au vendredi
De 8 h 30 à 16 h 30

Région de la Capitale-Nationale :

(418) 627-8600

Ailleurs au Québec :

1 866 CITOYEN

1 866 248-6936

Télécopieur : (418) 643-0720

Courrier électronique :

service.citoyens@mrn.gouv.qc.ca

Site Internet :

www.mrn.gouv.qc.ca

Heures régulières de bureau :

Du lundi au vendredi

De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30